



LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

LA POLITIQUE

Discours de M. Bourgeois
Le discours de Châlons est la réponse à celui de M. Méline. Mais, autant le premier était acrimonieux et de parti pris, autant celui de M. Bourgeois est plein de courtoisie et d'impartialité. C'est avec une grande hauteur de vue, avec une remarquable éloquence qu'il a fait le tableau de la situation actuelle et tracé le programme de son parti. Nous ne pouvons ici donner que quelques extraits de ce discours :

Faisant le bilan du ministère Méline, il dit :
« Nous ne ferons pas cependant au cabinet l'injure de supposer qu'il s'est, de parti pris, refusé à l'examen des grands problèmes. Ce qui fait le fond de l'inaction gouvernementale, c'est la peur de la démocratie française. Oui, on a peur des réformes qui constituent l'essence même de la République. Sans doute, il y a des réformes qui alarment certains privilégiés. Ceux-ci se sont alors syndiqués, et ils sont parvenus à faire confondre la défense de leurs intérêts avec celle des intérêts sociaux. Subissant cette pression, le cabinet a dû vivre non pas pour agir, comme nous le disions nous-mêmes, mais pour réagir. On n'a qu'un but, presider aux élections et faire entrer dans la prochaine Chambre une majorité qui sauvegarderait définitivement les intérêts des privilégiés. On dit bien qu'on ne dépassera pas certaines limites fixées à l'avance, mais une société peut-elle se contenir dans l'immobilité? C'est la loi des démocraties et de l'esprit humain de ne jamais se reposer. Dans un pays libre, quand on n'avance pas, on recule. »

Nous ne voulons, quant à nous, ni réaction, ni révolution; nous voulons l'évolution par les progrès réguliers et pacifiques, et nous avons le droit de dire à nos adversaires que ce qu'ils préparent c'est la réaction avec tous ses débordements. C'est le but révé bien légitime, peut-être inconsciemment, par ceux qui se sont mis en travers de la marche du progrès.
Et quels moyens emploient-ils pour arriver à leurs fins? A la Chambre, on met en interdit les députés qui votent contre le ministère; on leur ferme la porte des préfectures et des administrations; on espère ainsi inquiéter certaines situations compromises. Si la manœuvre n'assure pas l'existence parlementaire du ministère, on ose dire qu'on ne se retirera pas, même devant un vote de la Chambre!
Ce n'est pas tout : on entend travailler le suffrage universel, on compte sur l'action des fonctionnaires. »

M. Bourgeois demande alors à s'expliquer en quelques mots sur son attitude à l'égard des fonctionnaires pendant son passage aux affaires. Ses amis les plus ardents lui ont souvent reproché de n'avoir pas fait assez d'exemples. Les modérés, au contraire, l'accusent aujourd'hui d'avoir sacrifié trop de victimes. « La vraie doctrine républicaine, dit M. Bourgeois, consiste à laisser les fonctionnaires en dehors de la politique; voilà pourquoi je n'ai pas voulu prendre la responsabilité de constituer deux équipes de fonctionnaires, comme cela se pratique en Espagne. »
On a dit récemment dans le pays des Vosges que le cléricalisme était devenu la plate-forme du radicalisme dans l'embarras; on a donc oublié que le péril a été dénoncé par deux hommes qui furent, à leur époque, les chefs, l'honneur, la sauvegarde du parti républicain : Gambetta et Jules Ferry?
Je sais bien que, pour donner le change, on essaie de confondre la religion et le cléricalisme; qu'est-ce donc que la neutralité de l'Etat, sinon le respect de toutes les convictions intimes de la conscience, alors que l'action politique du clergé a pour but de faire violence à l'individu et celui d'imposer une croyance? Le clergé a une organisation puissante et disciplinée. Si l'on en doute, on n'a qu'à lire ce que disent les journaux, même modérés, sur les missions données par Rome en prévision des prochaines élections législatives. Avec tous les républicains, avec les grands libéraux de la Restauration, nous protestons avec la dernière énergie contre les ingérences de Rome dans nos affaires intérieures.
Est-il admissible qu'une direction étrangère soit transmise aux citoyens français par des hommes n'ayant pas même le droit de se réunir sur le territoire français?
L'Eglise dans sa prudence, ne compte pas seulement sur ses forces mystiques; elle a fait appel au concours de l'argent. Il importe, en effet, de reconnaître que, par suite du développement économique et financier, il s'est constitué une autre puissance internationale non moins redoutable, qui est la haute finance : elle constitue un péril, non seulement pour la France, mais pour tous les Etats européens. On retrouve la trace de ses agissements dans les événements d'Orient où elle opérait à côté de la diplomatie pour le compte de certains porteurs de titres, de même qu'on retrouve sa main dans les fluctuations inexplicables des cours des blés.
On peut s'étonner qu'un ministère qui prétend n'avoir en vue que la défense des intérêts agricoles ne se soit pas préoccupé de ces spéculations. L'accord entre l'Eglise et ces hautes influences a pour but d'assurer la prépondérance

de l'Eglise sur l'Etat dans la société française.
Voilà ce que nous combattons; nous allons dire maintenant ce que nous voulons.
Nous nous réclamons de la République démocratique; c'est celle que veut le peuple. Notre programme se définit en quatre mots : Souveraineté de tous, liberté pour tous, justice pour tous et solidarité pour tous.
Nous voulons la liberté de conscience, la liberté du travail, et des produits du travail; nous sommes les partisans résolus de la propriété individuelle qui nous apparaît comme le prolongement de la personnalité humaine; nous voulons par le développement de la petite propriété assurer l'indépendance de tous.
La justice pour tous ne poursuit pas la chimère de l'égalité de tous les citoyens, mais une répartition équitable des charges sociales. Nous avons toujours préconisé une réforme profonde de l'impôt qui doit avoir pour base l'impôt général sur le revenu.
La solidarité sociale se traduira par l'organisation des œuvres d'assistance, de prévoyance, de mutualité, et par l'accomplissement du devoir de chacun envers tous.
Enfin la souveraineté de tous sera assurée par la révision de la Constitution, qui consacrera la prépondérance du suffrage universel. »

M. Léon Bourgeois termine son discours par cette éloquente péroraison :
« Un parti a son développement historique nécessaire, né de certains besoins de l'esprit public, et va logiquement vers tout un développement politique et social qui est la réalisation de l'idéal pour lequel il est formé. Vouloir, par un esprit nouveau, transformer ce parti, c'est en réalité en prendre un autre, et si cet esprit prétendu nouveau est simplement l'esprit ancien des partis qu'il a combattus et vaincus, c'est alors l'aveu que ces idées étaient dangereuses, la confession d'un passé reconnu mauvais, l'abdication du vainqueur devant les vaincus.
Nous ne croyons pas, nous, que dans le passé l'œuvre républicaine ait été mauvaise; l'esprit qui l'a animée est l'esprit de justice et de vérité. Nous n'avons rien à confesser, rien à renier. Vouloir ramener la démocratie à l'esprit oligarchique, à ce qu'on appelle l'esprit des classes dirigeantes, la République à l'état de gouvernement fort qui impose la volonté de quelques-uns à celle du peuple, l'Etat laïque et neutre à la subordination morale et politique, aux influences confessionnelles, c'est détruire l'Etat laïque, la démocratie et la République.
En gardant les mots, c'est détruire les réalités. »

Nous restons fidèles aux traditions, notre politique est celle, non de la peur; mais de la confiance dans la démocratie laborieuse de nos villes et de nos campagnes. Vous voulez la paix, l'apaisement; c'est par la réalisation de la justice, par la souveraineté et la solidarité de tous que l'union seule se fera.
L'organisation de la République laïque et démocratique par l'entier développement de la liberté de l'individu et l'entier accomplissement du devoir social, voilà le programme commun de tous les candidats du parti démocratique aux élections générales. Pour vous-mêmes, modérés sincères, il importe que ce programme triomphe, et si vos espérances étaient déçues, je vous plaindrais. On dirait bien : le drapeau de la République flotte encore sur la forteresse, mais la garnison ennemie aurait vite fait de l'abaisser. Alors, comme les libéraux de 1850, vous appellerez le peuple à l'aide, et le peuple, lassé et dégoûté, rira de vos appels, et vous iriez verser dans l'exil les larmes que vos pères y ont versées il y a cinquante ans.
Mais cela n'arrivera pas; le vieil esprit français, celui de 1789, de 1848, de 1877 saura bien triompher des obscurités et des équivoques, et la démocratie clairvoyante et généreuse reprendra sa marche, après cette dernière épreuve, vers l'idéal de paix, de justice et de fraternité. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE NANTERRE
CONSEIL MUNICIPAL
COMpte-RENDU
DE LA
Séance du 29 octobre 1897
Application de l'art. 54 de la loi du 5 avril 1884
L'an mil huit-cent-quatre-vingt-dix sept, le vendredi 29 novembre, à neuf heures du soir, le Conseil municipal de Nanterre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de M. Hennape, maire.
Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il est procédé à la nomination au scrutin, d'un secrétaire pour la présente session.
M. Blocquaux est élu, prend place au bureau et procède à l'appel nominal.
Etaient présents : MM. Hennape, maire; Rotty, Nézet Laurent, adjoints; Doublet, Vanier, Caroni, Mothé, Beaudé, Lebouvier, Roy, Cassier, Noël, Blocquaux, Clément, Picard, Billiard et Blusson.
Excusé : M. Bibaut.

AU GAGNE-PETIT

Maison renommée pour la qualité et le bon marché de toutes ses Marchandises.

M^{ON} B. HENRION
1, Rue Castel-Marly, 1 (en face la Mairie)
NANTERRE

LE GAGNE-PETIT a pour principe de vendre à petit bénéfice et entièrement de confiance.

MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS D'HIVER

Marchandises de très bonnes qualités, vendues très bon marché
Occasions en Lainages hautes nouveautés, Soirées, Velours, Flanelles, Bonneterie, Mercerie, Confections pour Dames et Fillettes, Lingerie en tous genres, Fichus, Foulards, Fourrures, Vêtements pour Hommes et Enfants, Articles de travail, Tapis, Literie, Toiles à des prix exceptionnels, etc., etc.

VINS NATURELS. — Les personnes qui croient se pas pouvoir se procurer du bon vin à Nanterre, sont dans l'erreur, pour ma part, je peux leur assurer que tous les vins que je vends au n° 5 de la rue du Chemin-de-Fer, au litre et en fûts, sont de provenance directe de propriétaires, et, par conséquent naturels. Il s'en trouve pour tous les goûts et pour toutes les bourses, depuis 56 fr. la pièce jusqu'aux prix les plus élevés, les meilleurs crus de Carthage, Bordeaux, Bourgogne et du Midi. Le grand succès qu'obtient ma maison vient de ce qu'elle livre toujours les mêmes vins. — Garrette, 5, rue du Chemin-de-Fer.

G. A. BARON
Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895
TRAVAUX DE PRÉCISION
Pièces de tours sur bois et sur tous métaux
Travail à Façon
USINE A VAPEUR
Installation, neuf et entretien d'usines en tous genres
Bicyclettes et Tandems sur commande
Location
Réparation de Machines en tous genres
7, Rue du Chemin-de-Fer, 7
NANTERRE (Seine)

A LA COIFFURE MODERNE
GRANDS SALONS DE COIFFURE DE LA GARE
E. CAUCHOIS
Professeur diplômé des Ecoles et Académie de Coiffure de Paris
82, Rue du Chemin-de-Fer, NANTERRE (Seine)

POSTICHES, PARFUMERIE
Articles de Toilette
VOILES & PARURES DE MARIÉES
VENTE & LOCATION
PRIX MODÉRÉS
SALON & ENTRÉE SPÉCIALE POUR DAMES & L'APPLICATION DE LA TEINTURE

SCULPTURE SUR PIERRE, BOIS, MARBRE
Modelage, Dessin, Ornementation
H. BLAMPAIN FILS
SCULPTEUR
NANTERRE — 3, Avenue de la République, 3 — NANTERRE
PLAFONDS ET CORNICHES EN STAFF
Décorations d'intérieur, Cartons-Pierre et Plâtre
MODÈLES POUR LA FONTE ET LE BRONZE

USINE A GAZ DE RUEIL
PRIX DU COKE
Prix à l'usine Rendu en cave
N° 0 tr. 40 | fr. 50
N° 1 | fr. 30 | fr. 40
N° 2 | fr. 20 | fr. 30
Grésillon | fr. 00 | fr. 10
Livraison à domicile dans les 24 heures de la commande
Par 50 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 5 centimes.
Par 100 hectolitres, les prix rendu en cave seront diminués de 10 centimes.
Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie
Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle | fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle | fr. 50
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.
En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.
Imp. E. HUBY, 36, rue St-Germain, à Nanterre, et 22, rue de Maurice à Rueil.

A LOUER
Boulevard de la Seine, 8
à l'angle de la rue de Beçons
A NANTERRE
et à deux minutes de la Gare
VUE SPLENDIDE
BEAUX PETITS APPARTEMENTS et logements
EAU & GAZ

M^R & M^{ME} PÉRARDEL
AGENCE DE
Vente et Location de Maisons
29, Boulevard du Couchant
NANTERRE

ASSURANCES
Assurance-Vie, à partir de 0,75 c. par mois pour mille fr. au décès.
Assurance-Incendie, tarifs et conditions exceptionnelles.
Conditions d'assurances aux Compagnies de première sécurité. Meilleur marché que n'importe où.
Assurance-Accident, tarifs et conditions exceptionnelles.
Assurance-Grêle, et autres fléaux, tarifs et conditions exceptionnelles.
Ecrire pour tous renseignements gratuits au Directeur du Bureau Central du Commerce, à la Bourse du Commerce de Paris. — Un agent passera à domicile
Bachelet père
ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
76, Rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

FER BRAVAIS
TONIQUE et RECONSTITUANT
ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque.

Absents: MM. Leclerc, Carthery, Boux, Duval, Vulfrand.
Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 30 août, lequel est adopté à l'unanimité.

Comptes et Budgets

M. Hennape donne la parole à M. Clément, rapporteur de la Commission du Budget, composée de MM. Beaudé, président, Leclerc, Mothé, Lebouvier, Bloquaux, Clément, rapporteur, pour faire la lecture de son rapport.

Rapport de la Commission

Bureau de Bienfaisance

« La Commission soumet au Conseil municipal, qui doit émettre son avis, la situation relevée par elle:
Les recettes de cet établissement pour l'exercice 1896 se sont élevées à..... 23722 10
Les dépenses à..... 15963 98
Excédent de recettes..... 7758 12
Le budget supplémentaire de 1897 arrêté par la Commission administrative du bureau de bienfaisance comprend en recettes et en dépenses une somme de fr..... 7908 12
Le budget primitif prévu pour 1898 s'élève en recettes et en dépenses à celle de..... 13065 »

La Commission a donc, Messieurs, l'honneur de vous proposer de donner un avis favorable, à l'approbation de cette situation examinée dans tous ses détails par elle. »

A ce moment, M. Hennape, prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Vous venez d'entendre Monsieur le Rapporteur de la Commission du budget, vous donner au point de vue financier, la situation exacte des budgets du Bureau de Bienfaisance.

En ce qui concerne le Bureau de Bienfaisance nous remarquons que cette année les recettes s'élèvent au chiffre de 23.722,10, chiffres supérieurs à ceux des années précédentes. Permettez-moi en votre nom de remercier les bienfaiteurs des pauvres qui ont répondu à l'appel des membres du Bureau de Bienfaisance, les diverses sociétés locales qui ont apporté un appoint considérable à cette augmentation de recettes et enfin, Messieurs, ceux qui ont bien voulu se dévouer comme administrateurs à cette œuvre si méritoire.

Pour ma part, s'il m'a été donné, comme Président, de pouvoir grâce au poste que vous m'avez confié, apporter quelques soulagements à certaines misères et notamment à celles qui souffrent discrètement, soyez persuadés que ces satisfactions sont de celles que l'homme public, en but à la méchanceté, à la calomnie, à l'envie, sait apprécier pardessus tout et qui le touchent le plus profondément. Je vous adresse donc personnellement mes remerciements. »

Après ces paroles, M. Hennape demande au conseil de donner un avis favorable, selon les conclusions du rapport.

Le Conseil adopte ces conclusions à l'unanimité.

M. le rapporteur continue par les Comptes et Budgets de la Fabrique.

Fabrique

La Commission a examiné pour ordre :

1° Le compte administratif de 1896, présentant les résultats suivants :

Recettes..... 23.182 08
Dépenses..... 18.065 90
Excédent de recettes..... 5.116 18

2° Le budget supplémentaire de 1897, comprenant :

Recettes..... 11.768 18
Dépenses..... 11.700 »
Excédent de recettes..... 68 18

3° Le budget primitif de 1898, ainsi établi :

Recettes..... 15.232 »
Dépenses..... 15.191 »
Excédent de recettes..... 41 »

M. Hennape, prend à son tour la parole et dit :

Messieurs,
« Comme membre de Droit, de par la Loi, auprès du Conseil de Fabrique et vu l'état des recettes satisfaisantes que vient de vous indiquer M. le Rapporteur, n'ayant pas à m'immiscer dans les détails des comptes, je ne puis que vous faire remarquer que les rapports existants entre cette administration et la municipalité permettent d'espérer d'ici peu que l'Eglise, bâtiment communal, grâce à des sacrifices personnels de M. le Curé de l'archevêché et de la Fabrique, se trouvera dégagée et la rue du Chemin-de-Fer redressée et alignée à l'endroit du bâtiment qui appartient à l'archevêque de Paris.

Vous allez du reste être appelé très prochainement à vous prononcer sur ces embellissements pour notre commune. »

Le Conseil, sur la demande de son président, donne acte de la communication qui lui est faite des Comptes et Budgets de la Fabrique, à l'unanimité.

M. le rapporteur continue par les Comptes et Budgets de la Caisse des Ecoles.

Caisse des Ecoles

D'après l'examen de la Commission, la situation financière de la dite Caisse des Ecoles s'établit ainsi :

Recettes de l'exercice 1896... 2811 95
Reliquat de l'exercice précédent..... 3664 25
Total des ressources..... 6476 20
Dépenses..... 3426 45
Solde en caisse..... 3049 75

M. Hennape, dit alors :

Messieurs,
« Pour ce qui est de la Caisse des Ecoles dont la loi m'a fait, grâce à vous, Président de droit, je ne puis qu'adresser comme je l'ai fait pour le Bureau de Bienfaisance, les mêmes remerciements à tous ses bienfaiteurs.

La Caisse des Ecoles, comme vous le savez vient en aide aux enfants, par conséquent soulage d'autant les familles ouvrières peu aisées et surtout les pères de familles nombreuses.

Grâce à son concours pécuniaire la Cantine scolaire qui ne fonctionnait que pendant quelques mois semble assurée pour toute l'année.

La Caisse des écoles a aussi pour but de pousser les jeunes gens intelligents jusqu'aux plus hautes carrières.

Je suis heureux en passant de vous dire que tout dernièrement « le Patronage laïque » dont je vous entretenais à l'état de projet à notre distribution de Prix des Ecoles communales, est maintenant un fait accompli. Désormais on enfants quittant l'Ecole communale à 12 ans pourront venir sous l'œil du Directeur si dévoué à l'œuvre, se recréer soit par des conférences, des leçons pratiques d'agriculture, des leçons de musique et d'harmonie, des leçons d'exercice militaires et conserver ainsi l'esprit de discipline qui leur aura été donné à l'école pour plus tard l'appliquer dans la vie militaire et publique. »

M. le Maire demande de prendre acte de la communication des Comptes et Budgets de la Caisse des Ecoles.

Acte en est donné par le Conseil, à l'unanimité.

M. le rapporteur continue par la lecture des Comptes et Budgets de la Commune.

Comptes et Budgets de la Commune

Compte administratif du Maire

Les pièces de recettes et de dépenses ayant été examinées et pointées avec la plus grande attention, la Commission évalue que le résultat de l'exercice 1896 se résume ainsi :

Recettes..... 249.619 59
Dépenses..... 156.821 88
En Caisse..... 92.797 71

A cette somme il y a lieu d'ajouter :

Restes à recouvrer..... 3.859 77
Recettes nouvelles..... 9.966 96
Le total des ressources est de..... 106.624 44

Les dépenses s'établissent ainsi :

Fonds spéciaux..... 34220 42
Restes à payer..... 8030 47
Crédits réservés..... 33169 65
Dépenses votées..... 16290 »
Différence..... 14.913 90

Pour le compte administratif du Maire que la Commission vous propose d'approuver.

M. Hennape prend la parole pour expliquer ses comptes administratifs :

Ainsi que vous l'avez vu, Messieurs, les recettes de l'année 1896 dont le compte est arrêté le 31 mars suivant est de..... 249.619 59
Il y a à recouvrer..... 3.859 77
Il y a de recettes nouvelles..... 9.966 96

Total des recettes..... 263.446 32
Dépenses faites..... 156821 88
— prévues..... 91710 54
Différence..... 14.913 90

Sur la somme totale des recettes et dépenses il reste donc liquidé à fin d'exercice 14.913 fr. 90 qui sont prévues en affectation à la viabilité de voies nouvelles.

Toutefois remarquons que dans les recettes nouvelles, de 9.966,96 figure pour la première fois une recette de 6.816,96 qui nous provient de notre part contributive dans les bénéfices de la compagnie des Eaux.

Nous devons beaucoup à votre commission des Eaux qui a étudié avec soin cette question avec notre premier adjoint, et remis en lumière un article de notre traité passé en 1878, ce qui nous a valu cette somme.

Nous espérons que la compagnie qui fait des bénéfices énormes sur le public, apportera des améliorations dans le service des eaux et en tous cas, cette part contributive, nous permettra dans une certaine mesure d'apporter nous mêmes des améliorations dans notre service d'Eaux de source sur lequel nous allons appeler prochainement votre attention.

C'est ainsi du reste que sur les 91.710,54 de fonds réservés sur le budget de 1896, vous avez déjà prévu pour travaux urgents de canalisations des Eaux de source, une somme de 6.535,15. Nous avons à vous signaler également que dans ce crédit de 91.710,54 vous avez prévu pour travaux urgents à la Mairie 3.002,72, et pour travaux aux Ecoles 23.331,78, pour acquisition de terrain par suite d'alignement 500; pour installation de bacs de gaz 2.000 — pour nouvelles bouches d'eau 2.000 — pour traitement d'instituteur 1.400 — et pour la percée du Quignon 5.985.

Si donc, notre reliquat libre de 14.913,90 est peu important vous voyez néanmoins à quelle somme de travaux urgents nous avons dû faire face. Comme vous le voyez notre situation financière, sans que nous ayons eu recours à une augmentation d'impôt, est satisfaisante.

Après le pointage des pièces fait par votre commission, et avant de vous donner mon compte moral je me conforme à la loi en vous priant, Messieurs, de délibérer en mon absence, sur le compte administratif financier dont vous m'avez chargé. »

On procède au vote d'un président pour remplacer le Maire pendant son absence.

M. Roy, est élu président par 11 voix contre 2 à M. Caroni, 1 à MM. Lebouvier, Beaudé, Noël, Mothé, M. Hennape se retire dans son bureau et cède la présidence à M. Roy.

M. Roy remercie les membres du conseil de leur confiance, demande si le conseil est d'avis d'approuver les comptes administratifs de l'année 1896 ; A l'unanimité les comptes sont adoptés.

M. Hennape, est prié de venir reprendre sa place à la Présidence.

Il remercie les membres du Conseil de la confiance qui lui est témoignée et rend la parole au rapporteur de la Commission du Budget pour la lecture des comptes du receveur municipal.

Compte de Gestion du Receveur Municipal

Toutes les pièces comptables de recettes et de dépenses ont été vérifiées et ont donné comme résultat, le même excédent de recettes que le compte Administratif; c'est-à-dire 92.797 fr. 71. Nous vous proposons donc de l'approuver également.

Le Conseil sur la proposition de son président adopte ces comptes à l'unanimité.

M. Hennape demande si l'un des membres a des observations à faire sur l'ensemble de tous les comptes et budgets.

M. Roy demande la parole pour demander qu'on appuie les réclamations déjà formulées auprès des Compagnies des Eaux et du Gaz afin d'obtenir la réalisation des travaux déjà votés et qui n'ont pu être exécutés par suite de la mauvaise volonté de ces compagnies.

Acte est pris par l'Administration, des dites réclamations.

Le Rapporteur de la Commission du Budget continue par la lecture du budget supplémentaire de 1897.

Budget Supplémentaire 1897

Vous avez pu Messieurs, examiner les recettes et les dépenses qui sont portées au Budget supplémentaire que vous avez entre les mains. lequel accuse :

A l'Actif..... 106.624,44
Au Passif..... 91.710,54

Les recettes comprennent les sommes disponibles, et la plupart des crédits destinés à l'affectation des fonds spéciaux, aux restes à payer et aux sommes déjà votées.

La différence du Passif à l'Actif soit : 14.913 fr. 90 est laissée à la juste appréciation de l'Administration.

M. Hennape prend la parole pour faire son compte-rendu moral.

« Comme vous l'avez remarqué, Messieurs, le 17 septembre 1896, au vote du budget, nous avons présenté notre rapport financier et moral.

Permettez-moi de reprendre, depuis cette époque, et de continuer ce travail sommaire.

Parmi les améliorations, incidents particuliers ou autres durant l'année, nous citons :

Au point de vue patriotique, l'inauguration de la tombe des soldats morts pour la

Patrie. — Diverses fêtes à l'occasion du czar et de l'alliance Franco-Russe.

Au point de vue humanitaire, lors de l'explosion du Moulin-Noir, la participation au malheur par 500 francs votés par la commune indépendamment des dons particuliers en faveur des familles des victimes.

Au point de vue des services : Postes : diverses boîtes dans la commune.

Pompiers : augmentation de leur effectif et attribution d'un local plus grand.

Dames Françaises : concours de la municipalité pour le bal qui vient d'avoir lieu.

Octroi : renouvellement de mon vote de suppression des octrois et leur remplacement par l'assurance communale. A ce jour, bien que la commune n'ait pas d'octroi, l'Etat, vu l'augmentation de la population, supérieure à 10.000 habitants, a mis un léger droit sur les vins mais nous n'avons rien à y voir.

Service de police : Vous remarquerez, Messieurs, que l'Octroi de Banlieue nous alloue 9.660 francs pour le service de police; mais nous sommes obligés de reconnaître que nous n'avons pas de services assurés. Notre intention est de demander un poste permanent d'au moins trois hommes.

Service de Presse : Nous ne nous étendrons pas sur le rôle de la Presse auprès de l'opinion publique et nous pouvons assurer, sans parti-pris, que le public est, maintenant, mis à même d'être renseigné convenablement; son crédit maximum de 600 fr. pour le bulletin municipal et affiches ne sera pas atteint cette année.

Représentation : Les deux banquets offerts, sur notre initiative, par les municipalités de la Seine, à MM. Poubelle et de Selves, préfet de la Seine, la visite de M. le Président de la République, à la maison départementale de Nanterre.

Vous avez aussi, au point de vue du principe, voté une somme de 1000 francs pour frais de représentation. Sous un régime de Suffrage universel en démocratie et conformément à la loi, il vous a semblé que les fonctions pouvaient être, sinon rétribuées, du moins remboursées des dépenses faites. Bien que ce crédit soit, cette année, annulé faute d'emploi, il n'en subsiste pas moins au budget pour l'avenir. C'est là le premier pas pour rendre plus accessible aux travailleurs l'accès des affaires publiques.

La Presse locale et les Bulletins municipaux nous ont précisément permis de répondre sur ce point aux attaques injustes et non fondées d'adversaires qui, par leurs insinuations, essayaient d'égaler l'opinion et cherchaient à exploiter sa crédulité.

Eaux de Source et de Seine : des améliorations ont été apportées aux services d'eau de source. Les écoles, notamment, en sont pourvues. Un travail général sur les trois sources existant à Nanterre est actuellement à l'étude. Il fera sous peu l'objet de votre examen. Quant à l'eau de Seine, vous connaissez nos justes revendications car la Ligue Paris-Banlieue les appuie énergiquement.

Gaz : Le service du gaz laisse toujours à désirer. Votre Commission a été saisie d'une proposition tendant à l'extinction unique des bacs de gaz après le dernier train. Vous aurez à en tenir compte dans le budget. Toutefois la question d'électricité reste toujours pendante. Nous attendons pour vous saisir de diverses propositions, que la Compagnie du Gaz, mise par nous en demeure de se prononcer sur les droits que nous lui contestons, veuillez bien nous répondre. Nous avons tout lieu de croire que la réponse ne se fera plus attendre longtemps.

Voirie : la voirie est et a été une des préoccupations du Conseil. Vous avez accepté l'alignement et le nivellement de sept rues.

L'Impasse du Quignon réclamée depuis de si nombreuses années, est presque terminée. Vous aurez, à la fin des travaux, à lui donner un nouveau nom.

Le repavage de la rue du Chemin-de-Fer et celui de la route de Saint-Denis, qui nous ont été promis pour 1898, vont être refaits au printemps prochain.

Notre arrêté sur les bûches et ordures est mieux appliqué, mais les exigences des riverains vont nous obliger à faire des dépenses pour ce service que nous voudrions voir faire avec une balayeuse mécanique et pour pourvoir à ces dépenses une taxe de balayage s'imposera certainement.

Nous vous remercions prochainement de la couverture de l'égoût de la route de Chateau.

Le dossier relatif au percement du boulevard du Nord va vous être remis à la session prochaine avec un projet de port de débarquement pour y faire suite.

Il en est de même du projet d'annexe de la Mairie.

Quant au projet du prolongement de l'avenue de la Grande-Armée, nous espérons, d'ici la fin de cette année, être fixé si nous pouvons, oui ou non, le réaliser : cela ne dépend, comme vous le savez, que des propriétaires de terrains.

Nous vous présenterons sous peu un projet d'augmentation de droits de voirie pour les marchands venant des pays voisins vendre dans la commune.

Il a été tenu compte de certains vœux du Conseil relatifs aux prix d'abonnement du chemin-de-fer. La Ligue Paris-Banlieue est chargée de vos autres revendications.

Vos vœux sur les automobiles et sur le tramway devant traverser Nanterre, entrent dans une période active. Vous allez être, ce soir, en ce qui concerne le tramway, appelé à vous prononcer.

Crèche, école maternelle et écoles communales : Si la question de voirie vous a préoccupé, en présence de l'accroissement de la population, il y a lieu de vous féliciter de n'avoir pas marchandé les secours qui vous étaient demandés pour votre crèche municipale laïque.

L'enfant du premier âge étant digne de votre sollicitude; vous n'avez pas marchandé non plus lorsqu'il s'est agi de leur éducation.

Les sacrifices que vous avez imposés à la Commune sont appréciés de tous. La loi sur l'instruction gratuite, laïque et obligatoire nous fait une obligation de faire pour l'instruction le nécessaire, aussi avons-nous à même d'être renseigné convenablement; son crédit maximum de 600 fr. pour le bulletin municipal et affiches ne sera pas atteint cette année.

Tel est Messieurs, sommairement le bilan de vos travaux et de ceux en cours. A ceux qui essaient de faire croire que vous ne faites rien au Conseil, vous leur répondrez à nouveau l'an prochain par de nouveaux faits accomplis dans l'intérêt de notre chère commune.

Avant de terminer, permettez-moi Messieurs, de vous remercier pour le zèle que vous apportez dans vos fonctions. Je remercie également les deux collaborateurs qui me rendent ma tâche moins lourde.

Et vous prie de croire, Messieurs, à toute mon activité et à tout mon dévouement pour le futur comme par le passé. »

M. Hennape donne une dernière fois la parole à M. Clément, rapporteur de la Commission du budget pour donner lecture du budget primitif de 1898 :

Budget primitif de 1898
Le budget primitif présenté par la Commission pour 1898 est établi sur les bases les plus sérieuses.

Il comprend le même nombre de centimes (sans augmentation).

Il est équilibré de la façon la plus correcte, pour répondre entièrement aux dépenses prévues.

Notre travail, ainsi terminé, résume donc le relevé des comptes 1896 et les budgets 1897 et 1898 que vous avez entre les mains.

En conséquence, nous vous demandons, messieurs, de bien vouloir en approuver l'ensemble. »

M. Hennape, au nom du Conseil remercie M. le Rapporteur pour la façon claire dont il a présenté son rapport et demande si quelqu'un des membres du Conseil a des observations à formuler sur l'ensemble total du Budget.

M. Hennape demande de réunir à l'article 1 l'article 15 du budget et en explique les raisons.

Cette proposition est adoptée.

M. Roy, demande de voir figurer en recette la location des voies encombrées par les tuyaux de la compagnie du Gaz.

La proposition est adoptée.

M. Roy lit ensuite la motion suivante : « Le Conseil municipal, Considérant que le service de la perception des impôts à Nanterre semble avoir pour objectif d'exaspérer les contribuables par ses agissements.

Quant au projet du prolongement de l'avenue de la Grande-Armée, nous espérons, d'ici la fin de cette année, être fixé si nous pouvons, oui ou non, le réaliser : cela ne dépend, comme vous le savez, que des propriétaires de terrains.

Nous vous présenterons sous peu un projet d'augmentation de droits de voirie pour les marchands venant des pays voisins vendre dans la commune.

Il a été tenu compte de certains vœux du Conseil relatifs aux prix d'abonnement du chemin-de-fer. La Ligue Paris-Banlieue est chargée de vos autres revendications.

Vos vœux sur les automobiles et sur le tramway devant traverser Nanterre, entrent dans une période active. Vous allez être, ce soir, en ce qui concerne le tramway, appelé à vous prononcer.

Crèche, école maternelle et écoles communales : Si la question de voirie vous a préoccupé, en présence de l'accroissement de la population, il y a lieu de vous féliciter de n'avoir pas marchandé les secours qui vous étaient demandés pour votre crèche municipale laïque.

L'enfant du premier âge étant digne de votre sollicitude; vous n'avez pas marchandé non plus lorsqu'il s'est agi de leur éducation.

Les sacrifices que vous avez imposés à la Commune sont appréciés de tous. La loi sur l'instruction gratuite, laïque et obligatoire nous fait une obligation de faire pour l'instruction le nécessaire, aussi avons-nous à même d'être renseigné convenablement; son crédit maximum de 600 fr. pour le bulletin municipal et affiches ne sera pas atteint cette année.

Tel est Messieurs, sommairement le bilan de vos travaux et de ceux en cours. A ceux qui essaient de faire croire que vous ne faites rien au Conseil, vous leur répondrez à nouveau l'an prochain par de nouveaux faits accomplis dans l'intérêt de notre chère commune.

Avant de terminer, permettez-moi Messieurs, de vous remercier pour le zèle que vous apportez dans vos fonctions. Je remercie également les deux collaborateurs qui me rendent ma tâche moins lourde.

Et vous prie de croire, Messieurs, à toute mon activité et à tout mon dévouement pour le futur comme par le passé. »

M. Hennape donne une dernière fois la parole à M. Clément, rapporteur de la Commission du budget pour donner lecture du budget primitif de 1898 :

Budget primitif de 1898
Le budget primitif présenté par la Commission pour 1898 est établi sur les bases les plus sérieuses.

Il comprend le même nombre de centimes (sans augmentation).

Il est équilibré de la façon la plus correcte, pour répondre entièrement aux dépenses prévues.

Notre travail, ainsi terminé, résume donc le relevé des comptes 1896 et les budgets 1897 et 1898 que vous avez entre les mains.

En conséquence, nous vous demandons, messieurs, de bien vouloir en approuver l'ensemble. »

M. Hennape, au nom du Conseil remercie M. le Rapporteur pour la façon claire dont il a présenté son rapport et demande si quelqu'un des membres du Conseil a des observations à formuler sur l'ensemble total du Budget.

M. Hennape demande de réunir à l'article 1 l'article 15 du budget et en explique les raisons.

Cette proposition est adoptée.

M. Roy, demande de voir figurer en recette la location des voies encombrées par les tuyaux de la compagnie du Gaz.

La proposition est adoptée.

M. Roy lit ensuite la motion suivante : « Le Conseil municipal, Considérant que le service de la perception des impôts à Nanterre semble avoir pour objectif d'exaspérer les contribuables par ses agissements.

Quant au projet du prolongement de l'avenue de la Grande-Armée, nous espérons, d'ici la fin de cette année, être fixé si nous pouvons, oui ou non, le réaliser : cela ne dépend, comme vous le savez, que des propriétaires de terrains.

Nous vous présenterons sous peu un projet d'augmentation de droits de voirie pour les marchands venant des pays voisins vendre dans la commune.

Il a été tenu compte de certains vœux du Conseil relatifs aux prix d'abonnement du chemin-de-fer. La Ligue Paris-Banlieue est chargée de vos autres revendications.

Vos vœux sur les automobiles et sur le tramway devant traverser Nanterre, entrent dans une période active. Vous allez être, ce soir, en ce qui concerne le tramway, appelé à vous prononcer.

Crèche, école maternelle et écoles communales : Si la question de voirie vous a préoccupé, en présence de l'accroissement de la population, il y a lieu de vous féliciter de n'avoir pas marchandé les secours qui vous étaient demandés pour votre crèche municipale laïque.

L'enfant du premier âge étant digne de votre sollicitude; vous n'avez pas marchandé non plus lorsqu'il s'est agi de leur éducation.

Les sacrifices que vous avez imposés à la Commune sont appréciés de tous. La loi sur l'instruction gratuite, laïque et obligatoire nous fait une obligation de faire pour l'instruction le nécessaire, aussi avons-nous à même d'être renseigné convenablement; son crédit maximum de 600 fr. pour le bulletin municipal et affiches ne sera pas atteint cette année.

Tel est Messieurs, sommairement le bilan de vos travaux et de ceux en cours. A ceux qui essaient de faire croire que vous ne faites rien au Conseil, vous leur répondrez à nouveau l'an prochain par de nouveaux faits accomplis dans l'intérêt de notre chère commune.

Avant de terminer, permettez-moi Messieurs, de vous remercier pour le zèle que vous apportez dans vos fonctions. Je remercie également les deux collaborateurs qui me rendent ma tâche moins lourde.

Et vous prie de croire, Messieurs, à toute mon activité et à tout mon dévouement pour le futur comme par le passé. »

M. Hennape donne lecture d'une lettre du directeur de la compagnie des tramways de Poissy, M. Franck, demandant au Conseil de bien vouloir appuyer la demande de concession d'établissement d'une ligne de tramway à vapeur, partant du Pecq, traversant Le Vésinet, Chatou, Nanterre, Courbevoie, et s'arrêtant au pont de Neuilly, et fait circuler le plan de cette ligne appelée à rendre d'importants services aux habitants de notre région, tracé conformément au vœu émis dans une précédente séance.

C'est à cet effet que les membres de l'association sont mis à même de concourir, en mettant à profit les notions élémentaires et pratiques de médecine et de chirurgie qui leur sont données.

Mais votre principal rôle, à vous, Messieurs, consiste surtout à payer de votre personne!

Vous l'avez prouvé en maintes circonstances, « A l'usine du Moulin noir », lors qu'au milieu des flammes et des fumées épaisses, vous ne décuriez de ces malheureuses victimes, que des lambeaux de chair humaine, noircis par le goudron.

Puis, le 18 juillet dernier en répondant au cri poussé « au secours ! » sauvant un ouvrier cordonnier qui s'était aventuré en pleine Seine et que les forces avaient trahi!

Et encore le 25 du même mois, en sauvant un jeune garçon de 12 ans qui, se baignant, ayant perdu pied, avait tout à coup disparu sous l'eau.

N'écoutez que votre courage et sans calculer le danger, c'est au péril de votre vie, que vous les avez sauvés et je suis heureux de féliciter à cet effet, les camarades : Lamant, Gillet, Poirier, Castillon, Decave et Langlois

Ces actes hardis, ont besoin d'être relevés et signalés chaque fois qu'ils se présentent, parce qu'ils sont un encouragement pour tous!...

Aussi, si vous m'avez choisi, comme président d'honneur, pour être votre interprète parce que je porte si fièrement cette distinction honorifique qui vous caractérise, est-ce avec plaisir, que je vous inscris sur ce bateau, cette noble devise, choisie par la marraine et qui fait l'honneur de votre société « Le Dévouement. »

Persévrez Messieurs, et bon courage !!!

ASSOCIATION DES

Ambulanciers de France

SECTION DE NANTERRE

La fête organisée dimanche dernier par les Ambulanciers de France, sous la présidence de M. Frébault, député de Paris et sous le patronage de la